

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application :

NF076 - Composants Sanitaires

Président : M.PLAS, SIAMP

Vice-Président : M.ROUSSEAU, CSTB

Secrétaire: Mme GOSSET, Responsable d'Application, CSTB

Ce document est établi conformément au référentiel de certification et procédure de gestion de comité particulier.

	Membre titulaire, représentant de l'organisme			Membre suppléant, le cas échéant			
	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)	
Collège Fabricants / Titulaires / Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 7	M. PLAS	SIAMP	01/01/2024	Pas de suppléant			
	M. NICOLLE	IDEAL STANDARD	01/01/2024	M. PERRAUT	IDEAL STANDARD	01/01/2024	
	M. ARTERO	GEBERIT Sarl	01/01/2024	M. LEURENT	GEBERIT Sarl	01/01/2024	
	M. VINCENT	WIRQUIN	01/01/2024	M. HALLE	WIRQUIN	01/01/2024	
	M. BRENOT	GEBERIT Services S.A.S.	01/01/2024	Pas de suppléant			
	M. LE CALLONNEC	CLARA	01/01/2024	Pas de suppléant			
	M. BUFFARD	NICOLL	01/01/2024	M. ROSSIGNOL	NICOLL	01/01/2024	
Collège Utilisateurs et Prescripteurs Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 7	M. ATTALI	CAPEB	01/01/2024	Pas de suppléant			
	Mme KACZMAREK	ALGOREL	01/01/2024	Pas de suppléant			
	Mme CHERMAIN	FNAS	01/01/2024	Pas de suppléant			
	M. DUVAL	SFC	01/01/2024	Pas de suppléant			
	M. MAITRE	AFISB	01/01/2024	Pas de suppléant			
	Mme LEROUX	H'PROM	01/01/2024	Pas de suppléant			
Collège Organismes techniques et	Mme BOUVIER	AFNOR Certification	01/01/2024	Pas de suppléant			



Administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 8	M. ROUSSEAU	CSTB	01/01/2024	Pas de suppléant	
	Mme. BRISSON	Eau de Paris	01/01/2024		
	Mme LARRIBET	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	01/01/2024	Pas de suppléant	

^(*) à la date d'application de la version 11 de la procédure GESCO, les membres dont le mandat est arrivé ou arrive à échéance en 2023 sont automatiquement maintenus au sein de leur comité respectif jusqu'au 31 décembre 2023 et est automatiquement nommé par le CSTB au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.

(**) Pour tout nouveau comité qui serait constitué au cours de l'année 2024, tous les mandats de ces nouveaux comités prendront fin au 31 décembre 2024.

Composition nominative n°28 approuvée le : 08/03/2024

Par le responsable d'application Alexandra GOSSET :